

La civilité au travail :
une obligation
légale de respect
et de collaboration
entre collègues



conscience
ressources humaines

Les milieux de travail, tout comme la société en général, sont constitués de différents types de personnalité et donnent lieu à une multitude d'échanges. La façon d'agir, de se comporter et de communiquer peuvent être à la fois source d'épanouissement ou de conflit. Dans un tel contexte, la civilité, le respect et la collaboration sont des conditions essentielles pour assurer un milieu de travail qui favorise l'épanouissement de chacun ainsi que la réalisation des objectifs organisationnels. Et à la grande surprise de plusieurs employés, la civilité au travail n'est pas seulement une règle de « gros bon sens » c'est aussi une obligation légale.

Objectifs

À l'issue de cet atelier les participants seront habilités à :

- Prendre conscience de la responsabilité de l'employeur et des employés en matière de civilité au travail ;
- Identifier et faire la distinction entre les situations de communication susceptibles d'être un manquement de civilité ou du harcèlement ;
- Être en mesure d'adopter le bon comportement et de communiquer adéquatement dans les situations complexes avec des collègues de travail ;
- Développer les habiletés de maîtrise de soi dans les situations complexes avec des collègues de travail.

Contenu et forme

- Activité brise-glace : Est-ce acceptable ?
- Première partie : Droits et devoirs de l'employeur et des employés
 - Législation et contexte juridique
 - Charte des droits et libertés
 - Loi sur la santé et sécurité au travail
 - Code civil
 - Normes du travail : clauses sur le harcèlement
- Deuxième partie : Atelier de mises en situation développées sur mesure
- Techniques de communication et d'intervention
- Conclusion et mot de la fin

Clientèle cible

Gestionnaires et employés de tous les niveaux

Durée

½ journée ou 1 journée

Module de suivi en option